

DOCUMENT EXPOSANT LE PROJET ET LES MOYENS PEDAGOGIQUES DE LA FILIERE EDUCATEUR DE JEUNE ENFANT

I. LE PROJET PEDAGOGIQUE, INTENTIONS ET FINALITES SPECIFIQUES

La filière est missionnée pour former des Educateurs de Jeunes Enfants, travailleurs sociaux spécialistes de la petite enfance (de 0 à 7 ans), capables d'exercer leurs missions dans les trois domaines suivants :

- l'Education,
- la Prévention,
- la Coordination.

Ces acteurs de la prise en charge de la petite enfance, doivent s'attacher à favoriser le développement global et harmonieux des enfants en stimulant leurs potentialités intellectuelles, affectives, motrices et artistiques, cela, toujours en privilégiant le lien avec les familles. Ils se doivent d'adapter leurs interventions aux différentes populations, de lutter contre les risques d'exclusion, de prévenir les inadaptations socio-médico-psychologiques. Ils doivent également créer un environnement permettant la construction de liens sociaux et un accompagnement de la fonction parentale.

Au sein des différents établissements et services qui les emploient, ils doivent jouer un rôle d'expertise et de conseil dans la mise en place des différents modes d'accueil de la petite enfance, s'inscrire dans un travail en équipe pour participer à l'élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation des projets éducatifs et sociaux et contribuer au projet d'établissement ou de service. Ils sont conduits à développer des partenariats avec les professionnels du champ sanitaire, social, éducatif, afin de construire ou de contribuer aux politiques sociales territoriales. Leur expertise leur permet de recenser, évaluer les besoins en modes d'accueil, développer des concertations entre partenaires locaux, favoriser et veiller à l'adéquation entre les politiques sociales et leur mise en œuvre dans l'environnement où ils évoluent.

Pour répondre à cette mission d'accueil et d'accompagnement de l'enfant en lien avec sa famille, dans une logique territoriale et partenariale, les Educateurs de Jeunes Enfants doivent construire un positionnement éthique exigeant, s'appuyer sur des connaissances et des techniques spécifiques.

Leurs secteurs d'intervention sont traditionnellement définis ; les nouvelles compétences exigées devraient conduire à une ouverture des champs d'activité tels que le secteur de l'assistance éducative et les services de conception des politiques de l'enfance, dans une logique de développement social.

II. ORIENTATIONS ET MODALITES PEDAGOGIQUES DE LA FORMATION

II.1. Orientations pédagogiques

Le parcours de professionnalisation du futur Educateur de Jeunes Enfants s'inscrit dans le projet institutionnel de l'IRTESS et les textes qui le régissent.

Le décret du 3 novembre 2005, l'arrêté du 16 novembre 2005 et la circulaire n°DGAS/A4/2005 du 18 janvier 2006 modifient le cadre d'accès à la formation ainsi que les contenus de formation pour garantir au mieux l'adéquation entre la qualification professionnelle, les besoins des jeunes enfants dans les lieux d'accueil et les attentes de leurs parents. Besoins qui évoluent en fonction du contexte sociétal et qui font l'objet de nouvelles politiques sociales.

La finalité de la formation vise :

- la construction des compétences exigées,
- la construction d'une identité professionnelle,
- le discernement des champs de compétences et d'interventions,
- le discernement des limites et complémentarités d'interventions avec celles des autres acteurs, dans une logique de coopération, collaboration, partenariats.

Le parcours de professionnalisation est étayé par l'élaboration de projets individuels et collectifs en lien avec des objectifs de stage, pour aider l'étudiant à :

- s'approprier et intégrer des modèles conceptuels propres au champ éducatif et social,
- expérimenter et développer des compétences riches et diversifiées,
- découvrir et comprendre les logiques territoriales en matière de politiques sociales.

Les priorités de la formation sont les suivantes :

- questionner, identifier des objets de savoir,
- s'impliquer dans une pratique professionnelle, savoir l'interroger et l'analyser,
- élaborer un projet professionnel.

II.2. Modalités pédagogiques

Deux orientations d'importance déterminent le dispositif de formation :

L'éducateur de Jeunes Enfants est un travailleur social

La réforme de la formation des Educateurs de Jeunes Enfants de 1993 soulignait déjà la nécessité d'une approche transversale avec les métiers d'Educateur Spécialisé et Assistant de Service Social. Celle-ci est confirmée par la dernière réforme ; ainsi un socle d'apports communs jalonne l'ensemble du cursus propre au métier d'Educateur de Jeunes Enfants afin de développer ses capacités et qualités de coopération avec les autres acteurs spécialisés qui interviennent dans le domaine de l'enfance et de sa famille.

L'éducateur de Jeunes Enfants est acteur d'un territoire

Les politiques publiques en matière de petite enfance, d'éducation, de soutien de la famille, sont largement territorialisées. La dimension du territoire géographique (quartier, commune, communauté de communes, d'agglomération, Pays, etc.) caractérisée par sa population, sa dynamique sociale, ses réalités humaines, économiques, culturelles et politiques, doit être prise en compte dans la formation. En effet, l'Educateur de Jeunes Enfants est confirmé dans

son rôle de médiation entre l'institution d'accueil, et les autres acteurs du territoire, et dans son rôle d'expert dans la conception des réponses adaptées à un territoire donné.

L'étudiant doit donc être à même de comprendre un environnement pour y agir dans l'intérêt de l'enfant et de sa famille ; il doit le percevoir comme espace de projet dans lequel son action devra prendre place. Il devra, en utilisant des outils professionnels appropriés, être capable d'être acteur voire promoteur de projets locaux en direction de la Petite Enfance, élaborés avec les autres acteurs du territoire concerné.

L'architecture pédagogique

La nouvelle réglementation a instauré un allongement du temps de formation aussi bien pratique que théorique positionnant maintenant l'éducateur de jeunes enfants au même niveau de qualification que les autres travailleurs sociaux de niveau III. Cela favorise la dynamique de transversalité entre les filières de formation et les métiers préparés.

L'architecture générale de la formation est déterminée par les modalités du référentiel professionnel et leurs déclinaisons en domaines de compétences auxquels sont associés quatre domaines de certification. Cette conception favorise les dispositifs modulaires et permettra de construire des dispositifs personnalisés pour les personnes bénéficiant de la VAE.

Deux Domaines de Compétences sont définis comme socle de la formation :

- Le Domaine de Compétences 1 : accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille.
- Le Domaine de Compétences 2 : action éducative en direction du jeune enfant.

Deux Domaines de Compétences complémentaires regroupent les compétences professionnelles communes aux autres travailleurs sociaux de niveau III :

- Le Domaine de Compétences 3 : communication professionnelle.
- Le Domaine de Compétences 4 : dynamiques institutionnelles, interinstitutionnelles et partenariales.

La formation s'appuie sur l'alternance entre des périodes de formation théorique (1500 heures) et des périodes de formation pratique (2100 heures).

La formation théorique

La formation théorique d'une durée de 1500 heures est construite à partir des domaines de compétences précités et comprend quatre domaines de formation permettant l'acquisition des connaissances et des techniques pédagogiques préparant aux compétences professionnelles.

DF1 : accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille :	400 heures.
DF2 : action éducative en direction du jeune enfant :	600 heures.
DF3 : communication professionnelle :	250 heures.
DF4 : dynamiques institutionnelles, interinstitutionnelles et partenariales :	250 heures.

Les Domaines de Formation comprennent des apports théoriques, des apports méthodologiques et du temps de « suivi et d'accompagnement formatif ».

Les apports théoriques, issus de plusieurs champs disciplinaires permettent la constitution d'un socle de connaissances. Les apports méthodologiques sont destinés à apporter des bases liées aussi bien aux domaines de compétences, qu'aux travaux demandés dans le cadre de la certification. Le « suivi et l'accompagnement formatif » a pour objectif de permettre à

l'étudiant d'être soutenu dans la démarche de l'alternance et d'être guidé dans son positionnement professionnel.

La formation pratique (2100 heures soit 60 semaines)

La formation pratique est structurée par cinq périodes de stage qui permettent à l'étudiant de découvrir une pluralité d'institutions et de services (public et privé) ainsi que des modalités de prise en charge des différents âges de la petite enfance. Chaque stage est référé principalement à un domaine de formation, sans exclure les apprentissages relevant des autres Domaines de Formation, fixant à l'étudiant des objectifs précis. L'analyse et l'évaluation des expériences de stage constituent donc des aspects essentiels de la formation.